

REFLECS

d'Ayguemorte les Graves



Agenda des conseillers

Jeudi 5 janvier	Commissions réunies.
Mardi 10 janvier	CCM* : commission urbanisme.
Lundi 16 janvier	Commission patrimoine.
Mardi 17 janvier	OTGM*.
Jeudi 19 janvier	Commissions réunies.
Vendredi 20 janvier	CCM* : commission développement économique.
Mardi 24 janvier	CCM* : commission vie associative.
Mercredi 25 janvier	OTGM* : promenade du canton. CCM* : commission action sociale.
Jeudi 26 janvier	Conseil municipal.
Mardi 31 janvier	CCM* : commis. vie associative et environnement.
Jeudi 2 février	CCM* : commis. infrastructure et déchets ménagers.
Mercredi 8 février	OTGM* : promenade du canton.
Jeudi 16 février	CCM* : commission finances.
Lundi 20 février	CCM* : commission urbanisme.
Mardi 21 février	Conseil communautaire.
Mercredi 22 février	OTGM* : comité de direction.
Lundi 27 février	Commissions urbanisme et vie associative.
Mardi 28 février	CCM* : commission aménagement du territoire.
Mercredi 29 février	CCM* : commission patrimoine.
Mardi 6 mars	SIAEP*.
Mercredi 7 mars	OTGM* : comité de direction.
Mardi 13 mars	Conseil d'école. Commission finances. OTGM* : comité de direction.
Mercredi 14 mars	CCM* : réunion sur la LGV.
Mardi 20 mars	CCM* : commission jeunesse.
Mercredi 21 mars	OTGM* : promenade du canton. CCAS*.
Jeudi 22 mars	Conseil municipal.
Lundi 26 mars	CCM* : commission finances.
Mardi 27 mars	Caisse des écoles.
Jeudi 29 mars	Commission Communale des Impôts Directs. CCM* : commission action sociale.
Lundi 2 avril	Commission finances.
Mardi 3 avril	Conseil communautaire.
Jeudi 5 avril	Conseil municipal.
Vendredi 6 avril	SIAEP*.
Mardi 10 avril	Conseil communautaire.
Mercredi 11 avril	OTGM* : promenade du canton.
Vendredi 13 avril	CCM* : commis. d'attribution des places en crèche.
Mardi 17 avril	CCM* : commission urbanisme.
Mercredi 16 mai	Commission information.
Lundi 21 mai	CCM* : commission jeunesse.
Mardi 22 mai	CCM* : commission vie associative. OTGM* : comité de direction.
Jeudi 7 juin	Commission information.
Vendredi 8 juin	Préfecture : dossier Gens du Voyage.
Mardi 12 juin	Conseil municipal.
Jeudi 14 juin	SIAEP*.
Lundi 25 juin	CCM* : Plan local d'urbanisme.
Mardi 26 juin	Conseil d'école.
Jeudi 28 juin	SIAEP*.
Mardi 3 juillet	CCM* : commission action sociale.
Jeudi 5 juillet	SIAEP*. CCM* : commission aménagement du territoire.
Jeudi 12 juillet	Syndicat des marais.
Mardi 24 juillet	Commission information.

Valérie BANON
PÉDICURE PODOLOGUE

Soins au cabinet et à domicile
Semelles orthopédiques

2 bis, chemin de la Canave
33650 MARTILLAC

Sur rendez-vous

05 56 74 16 10 - 06 38 55 42 59



- * C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale
- * C.C.M. Communauté de Communes de Montesquieu
- * O.T.G.M. Office de Tourisme des Graves et de Montesquieu
- * S.I.A.E.P. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SOMMAIRE

Agenda des conseillers	2
Éditorial	3
Conseils municipaux • 26 janvier 2012	4
• 22 mars 2012	4
• 5 avril 2012	6
Vie du village	8
Vie associative	13
Informations diverses	16
Zoom : Marie-France Léger, de l'atelier Terre	20

Journal d'informations de la commune d'Ayguemorte les Graves

Directeur de la publication : Jean-Paul Sourrouille
Rédaction : Commission information et les associations
Coordination : Martine Talabot
Conception, impression : Imprimerie « Au fil des pages »
Crédit photos :

E. Louvet, J. De Miranda, K. Lefevre, M. Talabot, F. Lalanne
Dépôt légal : 37/01 - Trimestriel, N° 112 - Septembre 2012
Tirage : 450 exemplaires - Illustrations non contractuelles
Imprimé sur papier 100 % recyclé

Mairie d'Ayguemorte les Graves
20, av. du Général de Gaulle - 33640 AYGUEMORTE LES GRAVES
Téléphone : 05 56 67 10 15 - Télécopie : 05 56 67 04 05
Courriel : mairie-ayguemortelegraves@wanadoo.fr

Plusieurs mois se sont écoulés depuis notre dernier bulletin municipal. Plusieurs raisons à cela dont, en grande partie, une surcharge de travail inhabituelle, pour le secrétariat et les élus, due notamment aux élections présidentielle et législatives et à l'activité liée à leur organisation.



Quels sont les faits marquants de ce premier semestre ?

Tout d'abord au niveau national, un nouveau Président de la République, François Hollande, a été élu le 6 mai dernier avec une large majorité qui s'est dégagée autour de lui et de son programme lors des élections législatives, avec, pour notre canton, l'élection de Gilles Savary.

Au niveau municipal, les premiers mois de l'année ont été consacrés à l'élaboration du budget avec, en préambule, un large débat d'orientation. Au 2/3 de la mandature, notre commune a mené à son terme l'aménagement du bourg. Le montant global des travaux s'élève à 1,7 million d'euros. Des emprunts conséquents ont dû être réalisés à hauteur de 650 000 €.



Le contexte économique difficile dans lequel nous évoluons rend l'avenir incertain : les dotations sont revues à la baisse, les subventions diminuent voire sont supprimées. Dès lors, le budget 2012 doit marquer un changement de cap. Malgré une santé financière saine, la politique d'investissement mise en œuvre d'ici la fin du mandat électoral devra donc être autofinancée et en adéquation avec notre capacité de financement sans emprunt.

Tout en conservant une grande prudence, les investissements indispensables à l'essor de notre commune seront cependant réalisés : poursuite du plan triennal de voirie, travaux sur les bâtiments communaux, mise en révision du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de notre projet de multiservices, travaux d'éclairage public, acquisition de matériel mobilier et enfin, projet de réalisation d'une structure de jeux pour la jeunesse et la vie associative.



Par ailleurs, plusieurs manifestations d'envergure ont été organisées :

- la première édition d'un marché fermier « en direct du producteur au consommateur » qui a vu défiler près d'un millier de personnes.
- la 5^e édition de notre marché nocturne annuel qui, grâce au dynamisme des associations et notamment de la Société des fêtes et de sa présidente, a rencontré un vif succès et a réuni près de 400 personnes.



Enfin, est-il besoin de vous rappeler que dans quelques jours, notre village sera en fête : les 7, 8 et 9 septembre prochains.

Je vous invite à venir nombreux partager ce moment de joie et de convivialité.

Bien cordialement.

Le maire,
Jean-Paul Sourrouille

Séance du 26 janvier 2012

Débat d'orientation budgétaire

Bien que cette démarche ne soit une obligation que pour les communes de plus de 3 500 habitants, M. le maire a souhaité que s'instaure ce débat afin de déterminer les orientations budgétaires pour 2012 :

- pas de recours à l'emprunt jusqu'à la fin de la mandature.
- maîtrise des charges de fonctionnement.
- autofinancement de la politique d'investissements mise en œuvre d'ici la fin de la mandature.

Convention avec Orange pour la restructuration du réseau téléphonique Daniel et Hortense Léglise

Signature de la convention définissant les modalités techniques et financières de l'opération de restructuration.

Site des marais d'Ayguemorte les Graves : validation du périmètre de la ZPENS (Zone de Prémption Espaces Naturels et Sensibles)

La cartographie présentée par les services du Conseil général est validée.

Détermination du montant de la redevance pour occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exercice de l'activité commerciale

Instauration de trois tarifs modulables en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement des avantages que pourraient en tirer les pétitionnaires :

- 20 €/jour pour une occupation privative inférieure à 20 m².
- 30 €/jour pour une occupation privative supérieure à 20 m².
- 50 €/jour pour toute occupation privative supérieure à 20 m² donnant lieu au branchement sur le compteur d'eau de la commune.

Plan communal de sauvegarde

Ce plan, en cours de finalisation, est obligatoire et vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Convention « Lire et faire lire »

Il s'agit d'un programme national relayé au niveau du département par la ligue de l'enseignement et dont les objectifs sont de développer le plaisir de la lecture auprès des enfants, la découverte de la littérature jeunesse, le lien intergénérationnel et la lutte contre l'illettrisme. Cette action sera assurée par M. Vigory à titre bénévole.

Séance du 22 mars 2012

Compte administratif et compte de gestion 2011

Approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations

ACCA: 660 € - ACPG-CATM: 600 € - AGEA: 600 €.
Parents d'élèves: 100 € - ASTA: 800 € - BAL: 200 €.
Hip Hop: 500 € - Club du 3^e printemps: 855 €.
Société des fêtes: 800 €.

Vote des subventions au CCAS et à la caisse des écoles

Une subvention d'un montant de 101 000 € est attribuée, soit 96 000 € pour la caisse des écoles et 5 000 € pour le CCAS.

Vote du taux des trois taxes

Application d'une augmentation de 2,3 % correspondant au taux d'inflation sur l'année 2011, soit :

- Taxe d'habitation: 14,28 %.
- Taxe foncière (bâti): 16,94 %.
- Taxe foncière (non bâti): 48,37 %.

laissant un produit attendu de 254 535 €.

Modification des limites d'agglomération

Avis favorable unanime pour modifier la zone d'agglomération le long de la RD214 « avenue du Chevalier d'Essnaud » vers Beautiran dans un souci de sécurité pour tous les usagers de ce secteur jusqu'au chemin de Calens.

SDEEG

Dans le cadre du plan de financement de la première tranche des travaux d'éclairage public prévus en 2012 (mise en lumière du Monument aux morts), de la 2^e tranche (renouvellement des foyers), accord pour demande de subventions auprès du Syndicat départemental de l'énergie électrique.

Convention pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères instaurant une redevance spéciale

Accord pour signature de cette convention ayant pour but de définir les conditions particulières aux plans technique et financier de la prestation de collecte qui donne lieu depuis le 1^{er} janvier 2012 à une redevance spéciale instaurée par la Communauté de communes de Montesquieu.

FDAEC

La dotation allouée à la commune s'élève à 7 319,26 €. Ce fonds permettra de réaliser diverses opérations de mise aux normes et acquisitions dont le montant représente 10 707,38 €.

City stade

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain multi-sports sur la partie Est de la plaine des sports, une subvention sera demandée à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et auprès du Conseil général au titre de l'aide à l'équipement sportif des communes.

Travaux d'aménagement de l'avenue du Chevalier d'Essnaud

Ce projet vise à ralentir les véhicules à l'entrée du bourg en provenance de Beautiran, d'aménager les abords du cimetière, créer un cheminement piéton en bordure de la RD et gérer l'écoulement des eaux pluviales. À ce titre, des subventions seront demandées au Conseil général.

Tarifification de l'accueil périscolaire

Dans la perspective d'une refonte de la grille de tarification, la CAF sera interrogée pour connaître son avis au regard de la convention conclue.

Groupe scolaire

L'inspection académique a confirmé l'ouverture d'une cinquième classe pour la rentrée 2012/2013.

R E C E N S E M E N T M I L I T A I R E

En application au décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les jeunes filles et jeunes gens sont dans l'obligation de se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans.

Pièces à fournir

Carte nationale d'identité
Livret de famille
Justificatif de domicile

BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

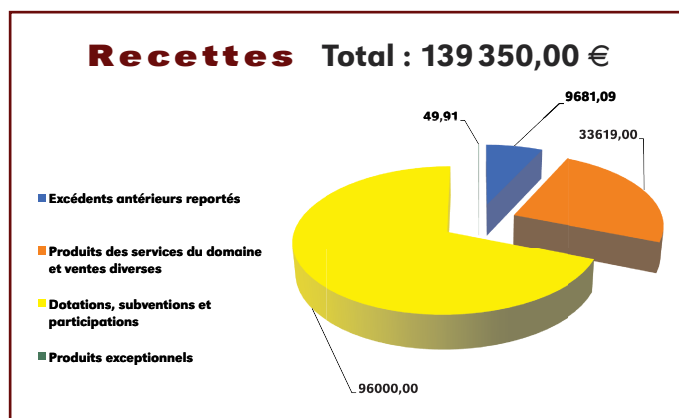
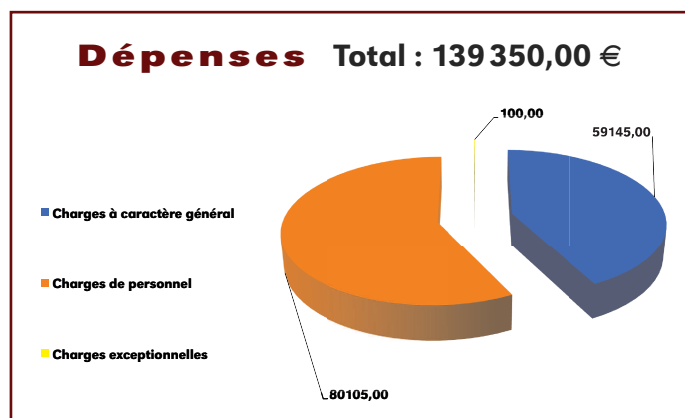
Le budget de la Caisse des écoles a été voté à l'unanimité le 27 mars 2012. Son compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture positif de 9 681,09 €. La subvention allouée par la municipalité est de 96 000 €, soit une augmentation de 1 500 € par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique en particulier par l'ouverture d'une cinquième classe à la rentrée prochaine.

Compte administratif 2011

Montant des recettes	126 519,25 €
Montant des dépenses	123 385,72 €
Résultat de l'exercice	+ 3 133,53 €
Résultat antérieur reporté	+ 6 547,56 €
Résultat de clôture	+ 9 681,09 €

Budget 2012

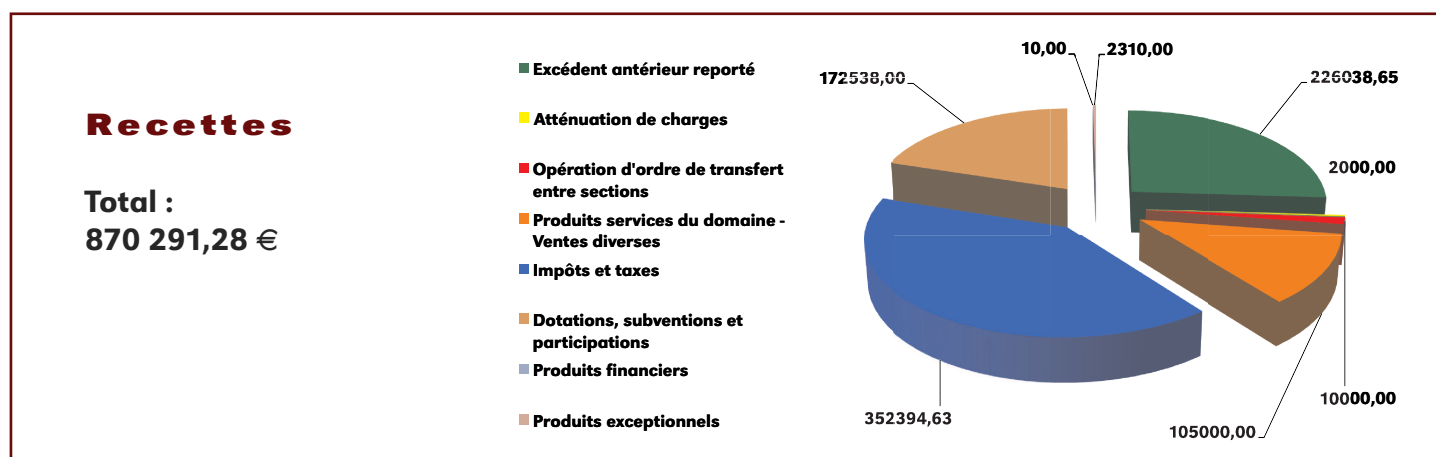
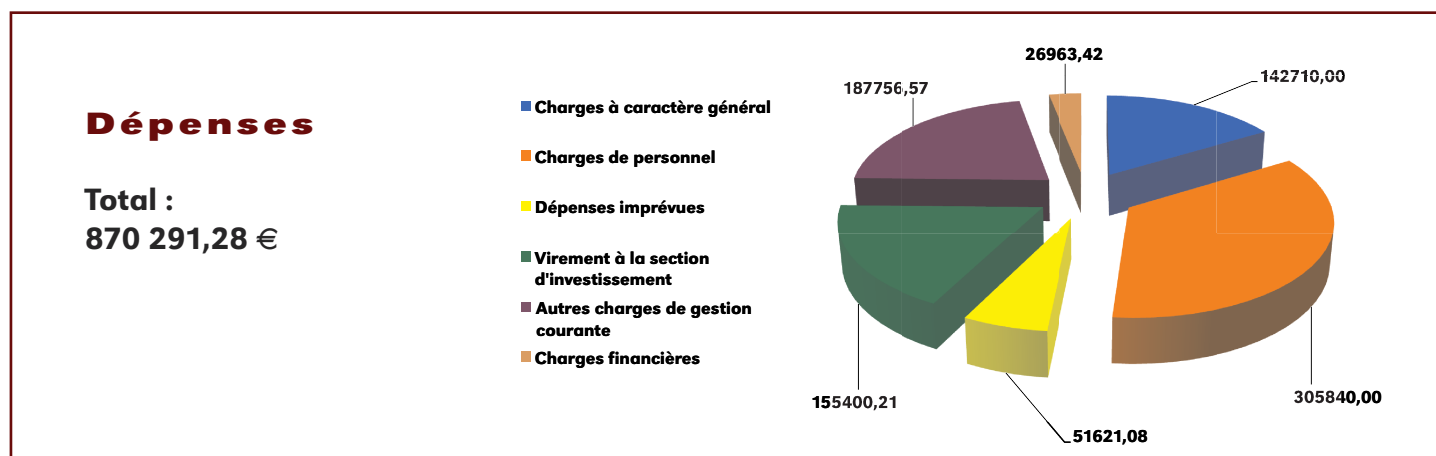
Chapitre	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	59 145,00 €	
012	Charges de personnel	80 105,00 €	
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	
002	Excédents antérieurs reportés		9 681,09 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		33 619,00 €
74	Dotations, subventions et participations		96 000,00 €
77	Produits exceptionnels		49,91 €
Total		139 350,00 €	139 350,00 €



Section de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	142 710,00 €	
012	Charges de personnel	305 840,00 €	
022	Dépenses imprévues	51 621,08 €	
023	Virement à la section d'investissement	155 400,21 €	
65	Autres charges de gestion courante	187 756,57 €	
66	Charges financières	26 963,42 €	
002	Excédent antérieur reporté		226 038,65 €
013	Atténuation de charges		2 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		105 000,00 €
73	Impôts et taxes		352 394,63 €
74	Dotations, subventions et participations		172 538,00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 310,00 €
Total		870 291,28 €	870 291,28 €

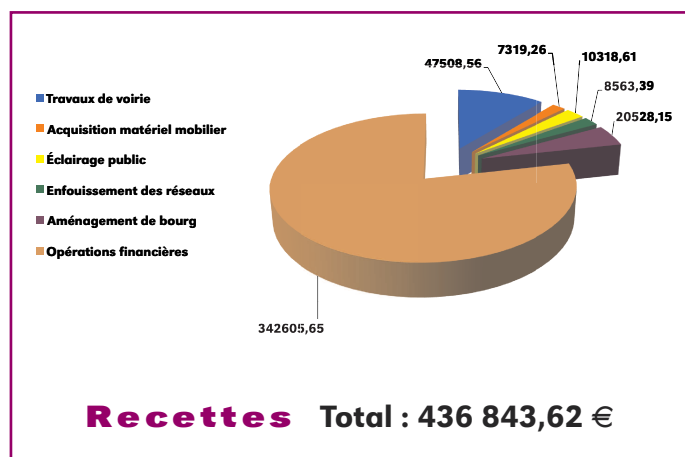
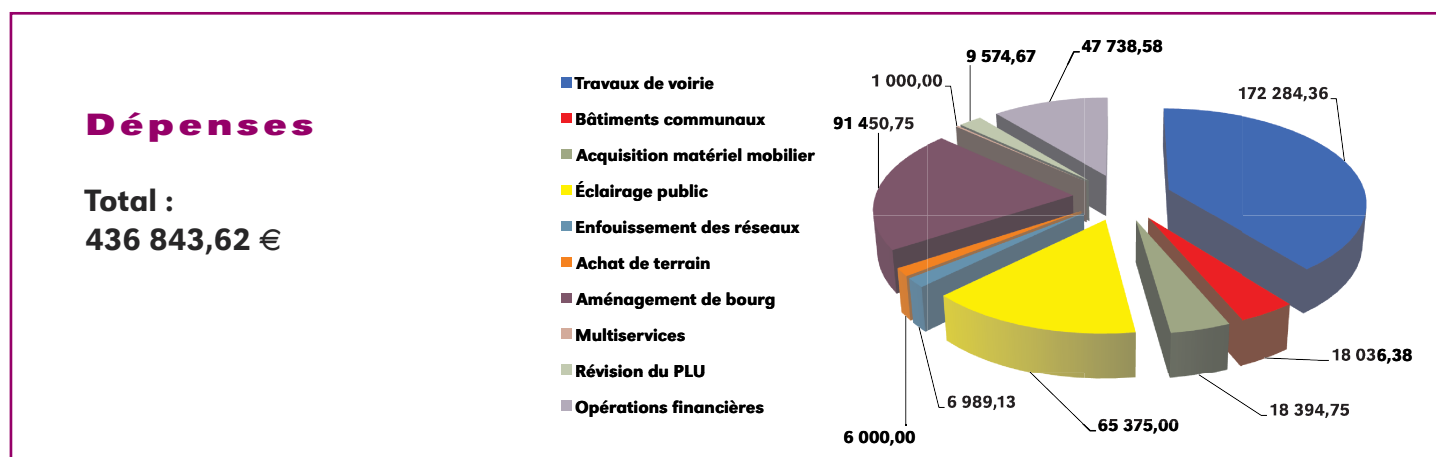
FONCTIONNEMENT



Section d'investissement

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
26	Travaux de voirie	172 284,36 €	47 508,56 €
30	Bâtiments communaux	18 036,38 €	
31	Acquisition matériel mobilier	18 394,75 €	7 319,26 €
32	Éclairage public	65 375,00 €	10 318,61 €
34	Enfouissement des réseaux	6 989,13 €	8 563,39 €
36	Achat de terrain	6 000,00 €	
38	Aménagement de bourg	91 450,75 €	20 528,15 €
39	Multiservices	1 000,00 €	
44	Révision du PLU	9 574,67 €	
OPFI	Opérations financières	47 738,58 €	342 605,65 €
Total		436 843,62 €	436 843,62 €

INVESTISSEMENT



Tarification de l'accueil périscolaire

Nouvelle grille tarifaire mise en place à compter du 1^{er} mai 2012.

Quotient familial	Tarif à la demi-journée		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Moins de 400 €	0,56 €	0,53 €	0,50 €
de 401 € à 550 €	0,66 €	0,63 €	0,61 €
de 551 € à 700 €	0,77 €	0,73 €	0,71 €
de 701 € à 850 €	0,92 €	0,90 €	0,88 €
de 851 € à 1000 €	1,08 €	1,05 €	1,02 €
de 1001 € à 1150 €	1,18 €	1,15 €	1,12 €
de 1151 € à 1300 €	1,28 €	1,25 €	1,22 €
de 1301 € à 1450 €	1,38 €	1,35 €	1,32 €
1451 € et plus	1,48 €	1,45 €	1,42 €

Location du mobilier communal

En raison du nombre croissant de demandes de location de mobilier communal, il est décidé de rendre ce service payant.

Gestion des flux de circulation

Changement du sens de circulation sur la rue du Pont de Merlet et la route du Pont d'Hostens dans les mois à venir. La signalisation adéquate sera mise en place.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

C'était, cette année, la commémoration du 67^e anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 qui mettait un terme à la seconde guerre mondiale.

Cérémonie du souvenir, en mémoire de ces combattants d'un conflit qui a duré plus de 5 ans.

Après lecture du message de la fédération des Anciens combattants par M. Mallet et de celui du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants, le premier magistrat de la commune a souligné le caractère tout particulier de cette cérémonie 2012 qui a réuni à Paris, au pied de l'Arc de Triomphe, devant la tombe du Soldat inconnu, le Président de la République encore en exercice et le nouveau Président, élu le 6 mai, rendant ensemble un hommage à ces « aînés » qui ont donné leur vie pour la France.

Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a clôturé cette manifestation.



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Philippe Danné, 1^{er} adjoint au maire, présidait cette année, au côté de M. Mallet et de nombreux élus, cette fête nationale, républicaine et si populaire qui a institué, comme il nous l'a rappelé dans son discours, depuis le 14 Juillet 1880, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Trois mots qui résonnent encore plus fort dans cette période difficile du fait des incertitudes dues notamment à la crise économique et qui rappellent qu'il nous faut éviter tout comportement de repli sur soi et travailler à des rapports humains et sociétaux plus solidaires.

Le 14 Juillet, c'est aussi l'occasion de passer ensemble un moment agréable et festif. C'est pourquoi, le conseil municipal, à l'issue de la cérémonie, a invité tous les participants à prendre le verre de l'amitié en l'honneur de la République française et de notre village.





MARCHÉ FERMIER

Un samedi pas comme les autres ce 25 février dernier puisque la commune recevait sur son territoire son premier marché fermier « *en direct du producteur au consommateur* ».

Une douzaine de stands étaient installés dans la salle La Sablière pour recevoir les producteurs ayant répondu à l'invitation de la municipalité: grands vins de Graves, canards gras, foie gras, fromages, agneau, escargots, porc fermier, miel, pruneaux, pain...



Une occasion supplémentaire de découvrir ou de redécouvrir des produits d'excellence issus d'une agriculture moderne et respectueuse d'un savoir-faire traditionnel de grande qualité, au travers de dégustations diverses et notamment de foie gras et de magrets de canard cuits à la plancha.

Cette initiative a reçu un très vif succès puisque près de 1000 personnes se sont succédées tout au long de la journée.

Compte tenu de cette expérience réussie, nul doute qu'une 2^e édition sera programmée en 2013!





KERMESSE 2012

Cette année la kermesse de l'école Aygue-Marine a été animée sur le thème du cinéma d'hier et d'aujourd'hui.

Toutes les classes ont préparé un spectacle sur un succès du grand écran. Les insectes et les jardiniers ont donné le change aux Super héros tandis que la compagnie des petits Charlie Chaplin n'a pas démerité face à la troupe du Western.

Parents et amis sont venus admirer les enfants avec leurs magnifiques costumes, de belles chorégraphies sur des musiques et textes aussi variés que créatifs.

Saluons aussi la prestation de la chorale du périscolaire. Tout le monde a ensuite pu profiter des jeux et de la restauration proposée sur place.

Nous félicitons l'équipe enseignante, l'équipe des ATSEM pour l'école et le périscolaire, les parents d'élèves et surtout les enfants pour cette belle soirée.





REPAS DES AÎNÉS

L'épisode neigeux et le grand froid nous avaient obligés à reporter notre rencontre traditionnelle programmée le premier dimanche de février.

C'est donc le samedi 12 mai que nous nous sommes retrouvés pour ce repas annuel, sous un grand soleil.

Comme toujours, vous étiez nombreux à avoir répondu à l'invitation de M. le maire et du Centre communal d'action sociale et à venir participer à cette fête.

Notre traiteur, Benoît Lacampagne, son équipe et nos amis musiciens, Jack et Joë, nous ont accompagnés avec sympathie et fidélité, afin que cette journée de détente, placée sous le signe de l'échange et de la bonne humeur, soit une réussite.



ÉCOLE AYGUE-MARINE Récapitulatif sorties 2011/2012

- Noël 2011 : toute l'école est allée au cinéma Festival de Bègles.
- Décembre 2011 : classes MS/GS/CP et CM1/CM2 en sortie à Cap Sciences et à l'opéra.
- Classe CM1/CM2 : piscine en commun avec Isle Saint-Georges de mars à mai.
- Février 2012 : sortie festival Méli Mélo à Léognan (classe CE1/CE2).
- Avril : classe CE1/CE2 : Cap Sciences et opéra.
- Mai : classe PS/MS : concert au Femina de Bordeaux et pique-nique au Jardin public.
- Fin mai : classe PS/MS sortie au parc Sourreil à Villenave d'Ornon dans le cadre d'un projet « jardins inattendus » exposé dans le parc du 23 au 29 mai.
- Juin : visite du collège pour les CM2.
- Classe verte pour les CM1/CM2 à Andernos les Bains du 4 au 6 juin.
- Journée sportive pour les classes de PS jusqu'au CE2.



HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	De 14 h à 16 h 30
Mardi	De 9 h à 12 h	De 14 h à 18 h 30
Mercredi	Fermé	De 14 h à 16 h 30
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 14 h à 18 h 30
Vendredi	Fermé	De 14 h à 18 h

PRJ « DES VACANCES ACTIVES »

Durant les vacances de Pâques, le Point Rencontre Jeunes a fonctionné pendant les 2 semaines. La première semaine, les jeunes ont réalisé des courts-métrages avec le soutien de la Communauté de communes de Montesquieu. Ils se sont essayés au tournage, au montage, mais se sont aussi retrouvés acteurs face à la caméra avec l'aide de Léonard Héliot, un technicien de la société Périphéries Production. Nous tenons particulièrement à remercier les personnes qui ont participé à la constitution de ces mini-films sur le thème de la prévention et nous espérons cette année encore recevoir quelques récompenses pour le travail accompli lors du festival de film webmobile qui a eu lieu le mercredi 20 juin 2012.

La deuxième semaine, les jeunes ont rencontré les autistes de Tandem Educadis pour la construction d'un aéroport en argile lors d'un atelier Terre et ont participé à un atelier Cirque avec la Smart Cie afin de préparer un petit spectacle pour CréaMômes 2 dont le thème est La Fabrique du bonheur.

Les enfants de l'accueil périscolaire de la commune participent également au projet et ils ont suivi des ateliers Percussions et Chorale pendant une dizaine de séances afin de préparer un spectacle en commun se nommant Les Percuchoristes du Bonheur. La représentation finale a eu lieu le vendredi 25 mai 2012 sous chapiteau à St Médard d'Eyrans devant environ 500 personnes.

Le samedi 19 mai les jeunes du PRJ ont participé avec l'ensemble des autres accueils de loisirs à une journée de rencontre et d'échange avec les enfants « cabossés par la vie ». Ils ont notamment pu faire admirer lors d'une exposition leur aérodrôme en argile qui a eu beaucoup de succès et se sont vus offrir un baptême de l'air pour les remercier de leur action.

Résultat du concours de film Web

Dans le cadre de ce concours dont le thème était « la prévention », la remise des prix aux lauréats 2012 s'est déroulée dans les locaux de la Communauté de communes de Montesquieu en présence des acteurs du projet, des jeunes réalisateurs, de la communauté éducative et des élus du territoire.

C'est ainsi que les films suivants ont été récompensés :

- film le plus drôle :
« Dernière partie »,
Ayguemorte les Graves ;
- film le plus créatif :
« Le portable au volant »,
Saint Médard d'Eyrans ;
- film le plus réaliste :
« Ma mère m'a dit »,
Ayguemorte les Graves ;
- meilleur décor
et meilleur film :
« Le cauchemar »,
Cabanac et Villagrains.

Un grand BRAVO à tous !



ÉTAT CIVIL

naissances

BERGMAN Zoé, née le 28 février 2012.
LEGARDEUR Mathéa, née le 27 mars 2012.
LIZÉ Gabin, né le 25 avril 2012.
FARROUIL Margaux, née le 24 mai 2012.
ZORZANO Roméo, né le 10 juin 2012.

mariages

ZORZANO Julien et **SAUNIER Carole**,
mariés le 18 février 2012.
ATIENZA Jérôme et **LEFEUVRE Karine**,
mariés le 26 mai 2012.

décès

CAZANOVA ZUBIAURRE Maria-Josepha,
épouse **GROLLEAU**, décédée le 25 janvier 2012.
ASTIER Georgette, veuve **LAUGA**,
décédée le 18 février 2012.



Patricia Gautier, agent social

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Un peu d'histoire...

Autrefois « Bureaux de bienfaisance », puis « Bureaux d'aide sociale », c'est en 1986 que l'État a délégué une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico sociale aux « Centres Communaux d'Action Sociale ».

Le CCAS est un établissement public administratif et communal. Il est géré par un Conseil d'administration composé paritairement d'élus locaux et de personnes qualifiées, désignés par le maire, Président de plein droit.

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale et dispose d'un budget distinct dont les règles comptables sont celles des collectivités territoriales. Dans notre commune, pour l'année 2012, le budget s'élève à 42 840 €.

Quelles sont ses missions ?

Il a, avant tout, une mission de solidarité. Il anime une action générale de prévention et de développement social de la commune en lien avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS d'Ayguemorte les Graves :

- gère un service d'aide à domicile assuré par Patricia Gautier (agent social, dont la compétence et la disponibilité sont reconnues par tous), ainsi qu'un service de portage de repas à domicile, destinés aux personnes âgées et/ou handicapées qui ne peuvent accomplir certaines activités de la vie quotidienne (entretien des locaux d'habitation, accompagnement pour des démarches administratives...);
- répond à des demandes multiples et diverses des habitants de la commune sur des thèmes tels que le budget, la santé, la famille, le logement...;
- intervient également au titre de l'aide sociale facultative pour les familles en difficultés : aides d'urgence, bons alimentaires, secours ou prêts exceptionnels, après avoir examiné toutes les possibilités de prise en charge par d'autres instances publiques ou privées (Conseil général, Caisse d'allocations familiales, MDSI, Pôle emploi...);
- joue un rôle d'aide et d'accompagnement dans les démarches de recherche de solutions adaptées;
- met en place et déclenche le niveau de « veille saisonnière » du Plan national de canicule lors de fortes chaleurs;
- apporte une aide financière ponctuelle à des associations caritatives (Secours populaire, Restos du cœur par exemple) sous certaines conditions;
- participe financièrement dans le cadre de certaines activités du Point Rencontre Jeunes de la commune;
- organise le repas annuel des aînés...

« **Accueillir, informer, écouter, conseiller, soutenir, orienter** » telle est la volonté de notre CCAS qui constitue un moyen privilégié par lequel la solidarité publique locale peut réellement s'exercer.

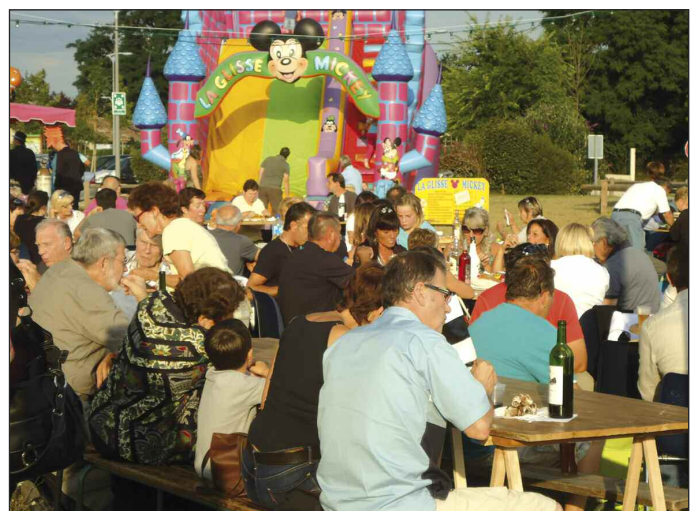
SOCIÉTÉ DES FÊTES Marché nocturne

Si le dieu de la météo existe, il devait être du côté d'Ayguemorte les Graves le 7 juillet au soir pour notre marché nocturne et il a certainement contribué à la réussite de cette manifestation qui a encore connu un grand succès. Le risque orageux était envisageable, il n'en fut rien et la soirée fut bien agréable grâce aux artisans et commerçants toujours fidèles et grâce à l'organisation et à la disponibilité des bénévoles, que ce soit :

- à la buvette tenue de main de maître;
- aux grillades parfaitement préparées;
- à la musique ambiante qui a permis de se défouler en fin de soirée.

Les amateurs de jambon ont par ailleurs pu exercer leur talent de parieur pour deviner le poids d'un superbe jambon, jeu qui a attiré plus d'une centaine de personnes et permis à l'heureux gagnant de repartir avec.

Les conditions étaient réunies pour la réussite de ce type de manifestation et selon la citation : « pourvu que ça dure ! »





ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES 2011/2012

L'association de parents d'élèves a proposé plusieurs manifestations cette année. Tout d'abord, une vente de chocolats pour Pâques a été proposée, et pour accompagner le Carnaval de l'école dont le défilé s'est déroulé le 27 mars, les membres de l'association des parents d'élèves ont décoré le char de monsieur Carnaval à partir des dessins des élèves de l'école « Aygue-Marine ». La bourse « vêtements puériculture », qui s'est tenue le 31 mars, remporte toujours un vif succès. Chacun peut y trouver son bonheur à prix modique et c'est toujours un moment de convivialité partagé. Enfin, l'association a clôturé sa propre tombola et s'est occupée de réunir les lots de la tombola de la kermesse de l'école qui a eu lieu le 29 juin.





ASTA

La saison 2011/2012 s'est globalement bien passée, même si, après s'être bien battues, aucune des 5 équipes inscrites à la ligue de Guyenne, n'a obtenu de récompenses au niveau départemental comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques années. À souligner tout de même, que l'équipe 2 masculine remonte en 4^e série.

Le tournoi Open adulte organisé au mois d'octobre a attiré une cinquantaine de joueurs venant de plus en plus loin (Bergerac, Gujan-Mestras, Agen, Boulazac). Cette année, il se déroulera du 4 au 20 octobre, et sera organisé pour la première fois en association avec le club de Beautiran. Vous êtes invités à assister aux différents matchs de qualité qui auront lieu sur les 2 communes, en général dans la soirée tous les soirs de semaine et le week-end dans la journée. Aura lieu également durant l'année un tournoi jeune, ouvert aux joueurs des autres clubs, à l'image du tournoi Open adulte.

Diverses animations et manifestations ont ponctué la saison. Une petite fête offerte à Noël aux enfants de l'école de tennis, et une autre à leurs parents, un tournoi de tarot vers le mois de février, le loto annuel, dont les bénéfices nous permettent chaque année de proposer aux plus jeunes, une

école de tennis de qualité. Et bien sûr, au mois de juin, la fête de fin d'année, durant laquelle ont lieu les finales du tournoi interne, les remises de récompenses aux adultes et aux enfants, et la soirée festive qui clôture la saison. Tout ceci contribue nous l'espérons, à créer une ambiance conviviale dans le club.

Une nouvelle saison débute, avec, nous l'espérons, toujours plus d'adhérents. Les permanences pour les inscriptions auront lieu les 5, 8 et 12 septembre de 14 h à 18 h au club. Nous serons présents au forum des associations qui aura lieu pendant la fête du village le 8 septembre et vous proposerons diverses animations (initiation au tennis, vous pourrez tester votre vitesse de balle grâce à un radar...).

Bonne rentrée à tous !



ASSOCIATION HIP HOP AYGUEMORTAIS

Créée en 2002 à l'initiative de Jérôme de Miranda l'association Hip Hop Ayguemortais attire de plus en plus d'adhérents. C'est la raison pour laquelle nous dressons aujourd'hui un portrait de cette initiative originale et ambitieuse.

Le projet associatif proposé a pour vocation l'initiation et le perfectionnement au Hip Hop et à la culture urbaine liée à cette danse. Les cours hebdomadaires sont dispensés dans la salle de la Sablière par Amadou Conde Simbé, titulaire d'un Brevet d'État des Métiers de la Forme et danseur de Hip Hop expérimenté et reconnu.

Nous avons été subjugués par l'énergie et l'enthousiasme partagés entre l'animateur et des danseurs petits et grands. Le principe des séances est de préparer un spectacle tout au long de l'année tout en progressant grâce à l'apprentissage des outils techniques et de l'esprit de cette discipline.

S'ils s'adonnent à cette activité pour des raisons différentes, lorsqu'on les interroge les adhérents du Hip Hop Ayguemortais sont unanimes. Ils sont tous motivés par la qualité des chorégraphies et l'ambiance des cours.

L'association est de plus en plus reconnue et appréciée, y compris dans les communes voisines. Le groupe, qui a démarré avec une quinzaine de personnes, compte aujourd'hui plus de soixante adhérents, ce qui a contraint les dirigeants à mettre en place trois séances hebdomadaires.

Cependant Jérôme et Amadou sont clairs sur le maintien du cap qu'ils se sont fixés dans le cadre de cette association. Si elle est ouverte à tous, les animateurs veillent néanmoins à ce que chacun progresse de façon individuelle mais aussi dans le respect du groupe et de ses objectifs.

Lorsqu'il se retourne sur le parcours effectué, Jérôme de Miranda constate avec satisfaction que l'objectif qu'il s'était fixé en lançant cette association est atteint. Le projet a permis à un grand nombre de personnes de découvrir et d'acquérir une réelle maîtrise du Hip Hop et les représentations offertes depuis quelques années ravissent le public (Hôpital des enfants, Scènes buissonnières, Téléthon...).

Pour plus de renseignements, merci de contacter l'association :

Hip Hop Ayguemortais

20, av. du Général de Gaulle - 33640 Ayguemorte les Graves
Tél. 06 62 09 90 39 - Mail: figocha@aol.com





DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU



Transport/Social

Monti'bus: le nouveau réseau de transport à la demande.

Tout juste lancé, le nouveau réseau de transport à la demande de la Communauté de communes « Monti'bus » permet à toutes les personnes isolées (seniors de plus de 70 ans, personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, personnes temporairement invalides,...) de se déplacer plus facilement. Pour en bénéficier, c'est très simple, il vous suffit d'envoyer votre demande d'inscription. Celle-ci validée, la réservation du trajet s'effectue par téléphone 48 h à l'avance.

PLATEFORME D'APPUI
à la création et reprise d'entreprises

SERVICE PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Plate-forme d'appui à la création et reprise d'entreprise (PACRE)

Il s'agit d'un dispositif gratuit visant à faciliter l'accès des futurs entrepreneurs à l'information, à l'accompagnement et au financement de leur projet à travers un réseau de professionnels et experts de la création d'entreprises. Les futurs créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi que les entreprises déjà créées sont accueillis quels que soient le stade d'avancement du projet, le statut ou le secteur d'activité.

Plus d'infos au 05 57 96 79 64 ou sur www.pacre.ccm.fr



Guichet unique petite enfance

C'est un lieu d'information pour les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil pour un enfant à naître ou pour leur enfant de moins de 3 ans. L'accueil sur RDV est assuré le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, par une professionnelle de la petite enfance (directrice de structure multi accueil, animatrice RAM, directrice adjointe à l'accueil familial, coordinatrice petite enfance). Pour prendre RDV, appelez le 05 57 96 43 59.

Plus d'infos sur www.cc-montesquieu.fr

Point service CAF intercommunal

Ce point d'information est ouvert tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (Technopole à Martillac), sans rendez-vous. Dans ce lieu, vous trouverez un espace documentation en libre service, la possibilité d'accéder au site internet de la CAF pour obtenir des renseignements sur votre dossier, sur le paiement des allocations et/ou des formulaires prestations. Cependant, ce service ne peut pas remplacer les Points Relais CAF. Aucun dossier ne sera traité directement. Il s'agit d'un lieu de conseil et d'accompagnement, à disposition des allocataires ou non allocataires qui souhaitent des renseignements concernant toutes prestations de la CAF.



10 ans en IMAGES

En 2012, la Communauté de communes fête ses 10 ans de création. À cette occasion, découvrez sur le site internet la vidéo anniversaire qui met en images les actions au service des habitants et du territoire - www.cc-montesquieu.fr

PLANNING DE COLLECTE



COMMENT S'INSCRIRE?

Par téléphone (jusqu'à 16 h la veille) :

0805 020 002

Par mail (jusqu'à 16 h la veille) :

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com
encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

VOUS HABITEZ

VOUS ÊTES COLLECTÉS

BEAUTIRAN CASTRES-GIRONDE

Déchets verts : 17 janvier, 13 mars, 22 mai, 10 juillet, 11 septembre, 13 novembre.
Encombrants : 19 janvier, 24 mai, 13 septembre

AYGUEMORTE LES GRAVES ISLE SAINT GEORGES SAINT MÉDARD D'EYRANS

Déchets verts : 24 janvier, 20 mars, 29 mai, 17 juillet, 18 septembre, 20 novembre
Encombrants : 26 janvier, 31 mai, 20 septembre

CADAUJAC

Déchets verts : 14 février, 17 avril, 19 juin, 21 août, 16 octobre, 11 décembre
Encombrants : 16 février, 21 juin, 18 octobre

LÉOGNAN

Déchets verts : 31 janvier, 27 mars, 5 juin, 24 juillet, 25 septembre, 27 novembre
Encombrants : 2 février, 7 juin, 26 septembre

LA BRÈDE MARTILLAC SAUCATS

Déchets verts : 21 février, 24 avril, 26 juin, 28 août, 23 octobre, 18 décembre
Encombrants : 23 février, 28 juin, 25 octobre

CABANAC ET VILLAGRAINS SAINT MORILLON SAINT SELVE

Déchets verts : 7 février, 10 avril, 12 juin, 14 août, 9 octobre, 4 décembre
Encombrants : 9 février, 14 juin, 11 octobre

DÉCHÈTERIES

Horaires

Du lundi au vendredi : de 13 h à 18 h

Le samedi : de 8 h 30 à 18 h.

Le dimanche : de 8 h 30 à 13 h - Fermé les jours fériés.

Les principaux jours d'affluence sont le samedi et le lundi. Si cela vous est possible, évitez-les ! Vous serez plus facilement accueilli et informé.

UN DOUTE, UNE QUESTION?

N'hésitez pas à contacter les conseillers du tri par téléphone

05 57 96 01 24

conseiller-du-tri@cc-montesquieu.fr

PLATEFORME D'APPUI

à la création et reprise d'entreprises

Cette plateforme d'appui à la création et reprise d'entreprises est un dispositif gratuit mis en place par la Communauté de Communes de Montesquieu pour aider les entrepreneurs à créer leur entreprise.

Service développement économique :

05 57 96 79 64

contact@pacre-ccm.fr

www.pacre-ccm.fr

Point Service CAF

Le point d'information est ouvert tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Dans ce lieu vous trouverez un espace documentation en libre-service, la possibilité d'accéder au site Internet de la caf. Attention ce service ne peut pas remplacer les points relais caf.

MONTI'BUS

Ce nouveau réseau de transport à la demande permet aux personnes isolées de se déplacer plus facilement (séniors de + de 70 ans), personnes à mobilité réduite, femmes enceintes...)

Monti'bus

Pour demander une inscription : 05 57 96 01 20 ou montibus@cc-montesquieu.fr

PERMANENCES EMPLOI

Ce service gratuit est accessible à tous les demandeurs d'emploi de la communauté de communes quel que soit leur lieu de résidence et quelle que soit l'antenne emploi.

À Léognan : tous les matins de 9 h à 12 h, deux ordinateurs mis à disposition sur RDV avec connexion Internet pour consultation et traitement des offres d'emploi « pôle emploi », élaboration et impression CV à la disposition des demandeurs d'emploi. Conseils personnalisés pour CV et lettres de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, revues spécialisées en libre consultation. Léognan, place Joane - Tél. : 05 57 96 96 70

Beautiran : Mairie le lundi de 14 h à 17 h - Contact : 05 57 96 96 70

Cabanac-et-Villagrains : Salle François Mauriac, au dessus de la Bibliothèque le mardi de 14 h à 17 h - Contact : 05 57 96 96 70

Cadaujac : Point Info Jeunes - Mardi de 9 h à 12 h - Contact : 06 30 22 97 87

La Brède : Espace Pousse (BIJ) - lundi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Jeudi de 9 h à 12 h - Contact : 05 56 78 43 82

MISSION LOCALE

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

La mission locale des Graves s'adresse aux jeunes ni scolarisés, ni étudiants. La MLG vous aide gratuitement dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi et la vie quotidienne.

Les conseillers vous attendent lors des permanences :

- à Léognan, Place Joane, toute la semaine

- à La Brède, à l'espace Pousse, le mercredi de 9 h à 12 h

Tél : 05 56 64 70 63 - e-mail : c.augem.mlg@wanadoo.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

Services transport scolaire

Collèges et lycées

Tél. 05 57 96 79 62 - transport-scolaire@cc-montesquieu.fr

GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

Le guichet unique petite enfance est un lieu d'informations pour les familles en recherche d'un mode d'accueil pour les bébés ou les enfants de moins de 3 ans.

Service petite enfance

1 allée Jean Rostand - 33650 Martillac (Technopole)

Sur rendez-vous le vendredi de 8 h 30-12 h 30 et de 13 h 30-16 h 30

Tél. 05 57 96 43 62 - accueil-jeunesse@cc-montesquieu.fr

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Vous cherchez une assistante maternelle ou vous souhaitez vous informer sur les contrats en tant qu'employeur.

Le RAM propose des permanences, sur rendez-vous uniquement.

Tél. 05 56 64 03 30 - ram@cc-montesquieu.fr

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Ce lieu a pour vocation d'accueillir les parents et les enfants lors de temps de jeux et d'échanges.

Horaires :

- 2 mardis par mois de 9 h 30 à 11 h 30,

à la salle des fêtes de Cabanac et Villagrains

- 2 mercredis par mois de 9 h 30 à 11 h 30,

à la salle de l'ancien restaurant scolaire de Saint-Médard-d'Eyrans

- 2 mercredis par mois de 9 h 30,

à 11 h 30 à la salle de motricité de l'école publique de Saint-Selve.

Lieu d'accueil enfants parents

Tél. 05 57 96 99 97

accueilenfantsparents@cc-montesquieu.fr

CRÉAMÔMES

Le festival de création artistique jeune public CréaMômes s'est déroulé du 24 mai au 2 juin à Saint Médard d'Eyrans. Ce projet culturel intercommunal est à l'initiative de la Communauté de communes de Montesquieu et il a mobilisé l'ensemble des collectivités du secteur: écoles, municipalités, associations, centres de loisirs...

Cette année, le thème du festival est « La fabrique du bonheur » et il a été décliné en trois thèmes :

- des spectacles de compagnies professionnelles et des spectacles d'enfants hauts en couleur qui ont ravi les visiteurs nombreux et admiratifs ;
- une gigantesque et magnifique exposition a également permis aux visiteurs d'apprécier le travail artistique réalisé par les enfants, les enseignants et les professionnels de l'enfance des communes de la CCM ;
- des jeux ont été organisés pour le plus grand plaisir des enfants, toujours avec la volonté de promouvoir la rencontre entre les habitants de nos communes.

En ce qui concerne notre commune, l'école maternelle et primaire Aygue-Marine a apporté une contribution dans cette manifestation. Les élèves de moyenne et grande sections maternelles, ainsi que les classes de CP, CE1 et CE2, ont réalisé des objets porte-bonheur avec leurs instituteurs, M^{me} Barronnet et M. Gagnou, et une intervenante plasticienne (M^{me} de France).

De plus un travail « philosophique » a été mené dans ces classes depuis le mois d'octobre (lecture d'albums sur le bonheur et intervention d'un philosophe en classe). Les enfants ayguemortais ont été très impliqués, le thème leur a plu et l'aspect discussion-finalisation d'un objet a été intéressant. Le fait de voir les réalisations exposées dans le cadre de cette manifestation a été pour eux une réelle motivation.



Le bilan de cette seconde édition de CréaMômes aura certainement été très positif. Preuve s'il en fallait une que le partage du bonheur est propice à l'échange et à l'apprentissage. Il ne nous reste plus qu'à conserver le bénéfice de cette belle expérience dans l'attente de la prochaine édition du festival...

PROMENADE DÉCOUVERTE DU CANTON DE LA BRÈDE

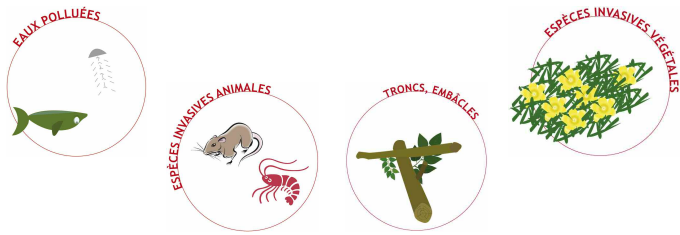
Cette manifestation organisée par l'Office de Tourisme de Montesquieu avec l'aide du Syndicat d'initiative en Graves Montesquieu (SIGM) rassemble chaque année de plus en plus de participants.

Après une matinée de balade, les groupes de marcheurs, issus de toutes les communes du canton, ont été accueillis par la commune de Saint-Selve. Tables et chaises avaient été mises à disposition pour un pique-nique tiré du sac après une dégustation de vins animée par l'Œnophile des Graves.

L'après-midi était consacré à la découverte de la commune d'accueil au travers de différents circuits de promenade dont l'un nous conduisait au Domaine de Grenade qui avait accepté, pour l'occasion, d'ouvrir ses portes pour une visite privilégiée du rez-de-chaussée du château et du parc, classé « jardin remarquable » en 2007.

Un apéritif de réconfort était proposé en fin d'après-midi, suivi d'un buffet froid offert par la municipalité de Saint Selve.





ET AU MILIEU COULENT DES RIVIÈRES...

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Communauté de communes de Montesquieu exerce la compétence « Bassin Versant », autrefois assumée par les quatre anciens syndicats intercommunaux. Aujourd'hui, les cours d'eau du Saucats, de l'Eau blanche, du Gât mort et les bords de Garonne sont gérés, entretenus et mis en valeur par la CCM. Les riverains ont par ailleurs, des obligations et des interdictions pour l'entretien des cours d'eau. *Explications...*

En tant que riverain, quels sont mes droits et obligations ?

- Tous les propriétaires riverains ont l'obligation d'effectuer des travaux d'entretien sur leurs berges et jusqu'à la moitié du cours d'eau. Les rivières et berges mal entretenues et encombrées, favorisent le risque d'inondation (article L.432-1 du code de l'environnement);
- Les propriétaires riverains ont chacun de leur côté le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal. Pour les plans d'eau le droit de pêche appartient au propriétaire du fond (article L.435-1 du code de l'environnement);
- Pour maintenir un écosystème de qualité autour des cours d'eau et sur les berges, il est donc préférable de laisser herbes, arbustes, et arbres (aulnes, saules, frênes) qui stabilisent les berges. L'érosion des berges est favorisée si l'on supprime entièrement la végétation existante.

Ce qui est interdit

Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler des eaux usées, ou des substances dangereuses qui peuvent nuire à la nutrition du poisson est formellement interdit. Le risque encouru est de deux ans d'emprisonnement ou amende 18 000 € (article L.432-2 du code de l'environnement).

Certaines espèces animales, souvent importées sur le territoire, telles que les écrevisses de Louisiane (dites américaines), les ragondins deviennent une menace pour l'écosystème actuel. De ce fait, il est formellement interdit de les transporter vivantes.

Tout comme les espèces animales nuisibles, certaines plantes envahissent les cours d'eau et asphyxient la végétation existante. Il est préférable de supprimer cette flore envahissante comme la jussie, la renouée du Japon, l'érable négundo, l'acacia, le peuplier... Le transport de la jussie est passible d'une amende de 9 147 € et 6 mois de prison (arrêté du 2 mai 2007).

Les racines d'un arbre, quelques branches dans le lit de la rivière sont autant d'endroits pour que le poisson se cache et se reproduise. Il n'est pas nécessaire de tout enlever dans la mesure où il n'y a pas de dangers d'inondations. La destruction des zones de frai est passible d'une amende de 20 000 € (selon article L.432-3).

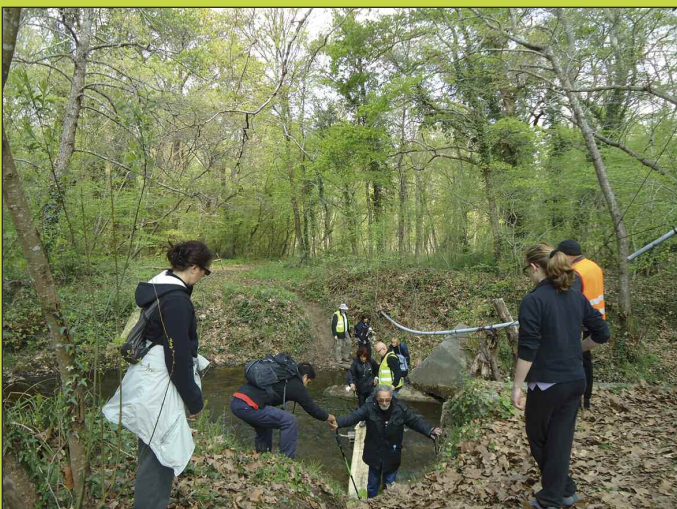
UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Vous souhaitez débiter des travaux d'entretien sur vos berges et votre cours d'eau, n'hésitez pas à demander l'avis du technicien rivière qui pourra vous guider. Pour coordonner ces missions au quotidien, un technicien rivière assure d'une part le suivi de tous ces projets et d'autre part répond à toutes les interrogations des habitants et propriétaires riverains qui le souhaitent.

Contact : 05 57 96 01 20

ou technicien-riviere@cc-montesquieu.fr

13^e édition - Destination Saint-Selve





ZOOM



« Nous choisissons des thèmes pour l'élaboration de nos projets pédagogiques et nous tirons notre inspiration de livres culturels et d'art. Les thèmes peuvent porter sur des pays, des types de villages (africains, indiens...) mais le thème général peut porter sur le regard des peintres de l'art moderne sur la nature, sur les bêtes fantastiques... En juin, par exemple, nous travaillerons sur l'univers de Tim Burton dans notre atelier de Martillac. »

Marie-France LÉGER de l'ATELIER TERRE

C'est tout d'abord une femme de passion que l'on rencontre : passion de l'éducation des enfants, de pédagogie, mais aussi d'art et d'histoire. Mais c'est aussi avant tout une femme de conviction et d'action.

Marie-France anime l'atelier terre tous les mardis soirs (deux groupes de 10 enfants actuellement) dans le cadre des activités périscolaires, mis en œuvre par la municipalité. Son mari potier et artisan d'art vient parfois avec son tour pour initier les enfants. Elle nous raconte son parcours professionnel et ses activités.

« Après 1968, j'ai fait des stages de formation dans l'Éducation nationale privée. Après un premier poste à Lesparre, et un poste à Bordeaux pendant 9 ans, je suis restée 26 ans à l'école privée « les Lucioles » de Martillac, puis nous déménagerons à La Brède dans des locaux neufs. Ça a été le grand bonheur de ma vie de travailler avec des architectes, car à partir de mon projet pédagogique, ils m'ont permis de réaliser mon rêve avec la construction de cette école. Il y a eu 3 classes et maintenant il y en a 4. J'interviens encore dans l'école pour les décors de la kermesse. J'ai pris ma retraite à 58 ans et ai eu en charge la direction d'école pendant 12 ans. »

Marie-France Léger crée alors avec son mari une auto-entreprise en 2007/2008. Ils ont le projet commun de travailler la terre avec les enfants. « Le bouc en paille », à Martillac propose des ateliers les mercredis matin et après-midi, des stages pendant les vacances, et des interventions à La Brède, à Ayguemorte les Graves, mais aussi des animations lors de journées « portes ouvertes » dans les Châteaux.

Marie-France raconte aussi la rencontre extraordinaire avec un groupe d'artistes venu travailler avec les enfants de leur atelier terre de Martillac sur un projet de maquette pour l'aérodrome de Saucats. On peut la retrouver dans un collectif d'artistes « le curiosarium » qui fera une exposition à Bordeaux en octobre prochain sur le thème des animaux fantastiques ; son fils y fait de la peinture et de la photo.

L'exposition des objets des enfants le mardi 29 mai à l'école démontre, s'il était besoin de le faire après cet entretien, tout le talent de Marie-France à transmettre sa passion de la terre aux enfants. Les thèmes étaient « les villages », « les pirates », « l'Afrique ». Il y avait aussi quelques poteries d'art et les enfants ont eu le bonheur de repartir avec leur objet.

